

MAITRISE DE L'ESPACE AGRAIRE ET DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA -
LOGIQUE PAYSANNE ET RATIONALITE TECHNIQUE
colloque ORSTOM-CVRS

8 décembre 1978

LAND-USE AND DEVELOPMENT IN AFRICA SOUTH OF SAHARA
SMALLHOLDER'S LOGIC AND TECHNICAL RATIONALITY
ORSTOM-CVRS conference

Ouagadougou

le transfert des techniques et
les comportements de la paysannerie
face au développement

le devenir des opérations

LA VALLÉE DU KOU :
UN SOUS-ESPACE ALIÉNÉ

O. Dieudonné OUEDRAOGO
C.V.R.S.
Ouagadougou - Haute Volta

RESUME

Avec l'aide technique de la Chine de Formose, la Haute Volta entreprend en 1967 l'aménagement de la vallée du Kou. Il s'agit d'un projet de riziculture intensive de 940 ha, sur lesquels 940 familles (environ 7 900 personnes) produisent aujourd'hui quelque 7 000 tonnes de riz par an. Si l'opération permet à l'Etat voltaïque de réduire ses importations de riz, partant de réaliser de substantielles économies de devises, elle a des effets beaucoup moins bénéfiques sur les producteurs eux-mêmes, que le modèle de production imposé - force de travail importante, technologie "moderne" - tend inexorablement à prolétarianiser.

ABSTRACT

In 1967, Upper Volta, with the technical assistance of Formosa, undertook the Kou Valley development scheme, an intensive rice-cultivation project covering some 940 ha. This area, worked by 940 families (approximately 7,900 inhabitants), has a current annual yield of 7,000 tons of rice. The operation has reduced Upper Volta's rice imports, thus leading to substantial savings of currency, but its advantages are much less obvious for the cultivators themselves : the production model which is imposed upon them - large work force and "modern" technological methods - tends to make them increasingly proletarian.

L'étude du sous-espace communément appelé "vallée du Kou" s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche relatif à l'organisation de l'espace voltaïque. En effet, nous avons déjà engagé la réflexion sur les données essentielles qui déterminent l'organisation de cet espace⁺ et la présente note amorce l'analyse systématique des sous-espaces types que nous nous proposons d'identifier. Et il s'agit ici de l'étude des sous-espaces aménagés à des fins rizicoles parmi lesquels l'opération de la vallée du Kou est considérée comme étant la plus spectaculaire. La riziculture telle qu'elle est pratiquée dans la vallée du Kou n'apparaît cependant pas comme le résultat d'une évolution interne de l'économie et de la société locale. A cet égard le tableau ci-dessus est explicite dans la mesure où il fait la part entre la riziculture "moderne" et la riziculture traditionnelle.

TABLEAU I

LA RIZICULTURE EN HAUTE-VOLTA

	1971	1976 (prévision)
Riziculture irriguée⁺⁺		
Superficie (ha)	646	2 765
Production (t)	3 838	16 481
Rendement (T/ha)	5,3	6
Riziculture de bas-fonds aménagés		
Superficie (ha)	306	3 826
Production (T)	459	5 739
Rendement (T/ha)	1,5	1,5
Riziculture traditionnelle		
Superficie (ha)	40 705	46 577
Production (T)	33 706	38 707
Rendement (T/ha)	0,8	0,8
TOTAL		
Superficie (ha)	41 657	53 168
Production (T)	38 003	60 927
Rendement (T/ha)	0,9	1,1

⁺ - O.D. OUEDRAOGO, Genèse et structure d'un espace enclavé : la Haute-Volta. C.V.R.S., 1977.

⁺⁺ - En 1971, la vallée du Kou représentait 48 % des surfaces irriguées, mais jusqu'à 72 % de la production de riz irriguée avec un rendement de 6,8 T/ha. Par rapport aux superficies et production nationales cependant, elle ne représentait respectivement que 0,7 % et 7,4 %. Ces différents pourcentages se sont par la suite accrus dans la mesure où la vallée du Kou produit actuellement environ 7 500 T de riz par an, soit un peu plus du cinquième de la production nationale. Cette production nationale (40 à 45 000 T) est insuffisante et la Haute-Volta importe quelque 10 000 T.

Cette riziculture apparaît plutôt comme une rupture opérée par l'Etat voltaïque se manifestant par une dépendance accrue du système socio-économique en place. Cette rupture se caractérise principalement par :

- l'étatisation des terres,
- l'imposition de la riziculture irriguée,
- l'imposition technologique,
- l'organisation des migrations.

Ainsi, le modèle de production mis en place est de conception, de réalisation et de gestion extérieures au sous-espace originel. Il repose en réalité sur "un coup de force" de l'Etat à l'égard des autochtones aussi bien que des migrants, puisque l'émigration a été "suscitée" (cf. émissions radiodiffusées) et concerne généralement des sous-espaces dégradés ou "abandonnés" (Yatenga, région de Kaya etc...). En dernière analyse, il convient de se demander si tout ceci ne relève pas d'une logique qui se situe à une échelle plus large que celle de l'Etat voltaïque aussi bien que celle de la Haute-Volta.

1 - GENESE D'UN SOUS-ESPACE AMENAGE.

Avant l'indépendance des pays de l'Afrique de l'Ouest, la riziculture moderne n'était pratiquée qu'au Soudan Français et l'un des buts de l'aménagement de l'Office du Niger était de créer un grenier à riz dans le cadre de l'A.O.F. pour suppléer aux importations croissantes de riz faites par les couches sociales privilégiées des villes ivoiriennes et sénégalaises notamment. De nombreux voltaïques (Mossi du Yatenga et Samo) ont été recrutés pour ce vaste projet qui, du reste, n'a pas atteint les résultats escomptés.

En Haute-Volta même, l'intérêt porté sur la riziculture date des années 1959, à partir desquelles des recherches furent entreprises par l'IRAT à Kamboinsé en vue de sélectionner des variétés précoces à grains blancs. Au lendemain de l'indépendance du pays, le gouvernement s'attacha à promouvoir une économie nationale et dans ce sens il fallait accroître la production rizicole à cause de l'accroissement des villes voltaïques, grandes consommatrices de riz⁺. Dans ce domaine cependant, les partenaires européens habituels n'avaient pas l'expérience requise et il fallait faire appel - comme la plupart des pays africains - à la Chine de Formose qui avait fait ses preuves en matière de la culture intensive du riz. Et conformément aux accords sino-voltaïques, une mission agricole chinoise s'établissait en Haute-Volta en 1965. Dans un premier temps, la Mission a entrepris deux projets rizicoles (Boulbi 75 ha et Louda 112 ha) visant essentiellement à créer des périmètres irrigués exploités par les populations locales⁺⁺. Mais l'opération la plus importante est celle de la vallée du Kou, dont l'aménagement devait permettre l'irrigation de 1 260 ha destinés à 1 200 familles, soit 15 000 habitants. L'accord de coopération technique a été signé à Tai Peh le 14 juin 1966 et dès 1967 la première équipe chinoise arrivait dans la vallée du Kou. Le gouvernement chinois s'engageait

⁺ - En Haute-Volta, la consommation moyenne par habitant était évaluée à 5 kg/an en 1971 ; celle-ci devait passer à 6,6 kg en 1976 selon le plan 1972-76. Mais, dès 1968 la consommation moyenne par habitant était de 31 kg/an à Ouagadougou.

⁺⁺ - De nombreux fonctionnaires et commerçants de Ouagadougou se sont attribués des oasis rizicoles à Boulbi (situé à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Ouagadougou).

à prendre en charge les travaux d'aménagement alors que le gouvernement voltaïque accordait un prêt de 560 millions de F CFA aux paysans pour leurs frais d'installation. Mais, en 1974, la Haute-Volta reconnaît la Chine de Pékin, rendant caduc l'accord avec la Chine de Formose et un nouveau protocole est signé le 22 octobre 1974. La région aménagée a été remise officiellement au gouvernement voltaïque le 30 décembre 1975. Depuis, le vallée du Kou est gérée par l'ORD (Organisme Régional de Développement) des Hauts-Bassins et la commune de Bobo-Dioulasso.

Les travaux hydrauliques comprennent :

- 1 prise d'eau près du village de Diaradougou,
- 11 kilomètres de canal d'amenée cimenté (débit 3,5 m³/5),
- 10 " " principal cimenté,
- 95 " de canaux secondaires et tertiaires cimentés,
- 98 " " de drainage non cimentés.

L'infrastructure "sociale" comprend :

- 2 écoles,
- 1 dispensaire,
- 1 marché avec abattoir.

En plus, il y a un bureau des P et T, un poste de gendarmerie, une rizière d'une capacité de production de 6 000 T/an, des locaux pour les services d'encadrement et des édifices religieux.

La coopérative des exploitants possède en outre 2 camions, une Peugeot bâchée, trois motoculteurs et trois magasins de stockage.

Compte tenu de la faible importance de la force de travail locale (Bama, le seul village ne comptait en 1965 que 250 familles), il fallait organiser un programme d'immigration avec des conditions bien précises pour la sélection des candidats⁺.

Le déplacement des migrants de leur région d'origine à la vallée du Kou est assuré par l'Etat. Et chaque immigrant reçoit une parcelle d'habitation où il doit construire, pendant trois mois, une maison de deux pièces, en banco et tôle dont le coût, 40 000 F CFA, est avancé par l'Etat et récupéré par la suite sur les quatre premières récoltes. L'immigrant est nourri jusqu'à la première récolte (produits du Programme Alimentaire Mondial) et il reçoit un hectare divisé en 20 unités de 5 ares).

La vallée du Kou compte actuellement 940 familles, soit 7 869 habitants qui se répartissent comme suit :

⁺ - Ces conditions de sélection étaient les suivantes :

- . être de vrais cultivateurs, dont la famille comprend au moins 4 membres actifs pour l'attribution d'un ha de terre,
- . obligation pour l'immigrant de résider sur le périmètre,
- . obligation de suivre les plans de culture et les techniques vulgarisées.

- 4 -

TABLEAU II

REPARTITION DE LA POPULATION DE LA VALLEE DU KOU (1978)

Villages	Nbre de familles	Nbre d'habitants
1er village A	93	918
1er " B	148	1 482
2ème "	91	771
3ème "	239	1 856
4ème "	87	692
5ème "	69	496
6ème "	138	1 097
Bama	75	557
TOTAL	940	7 869

Notons que les prévisions initiales n'ont pas été réalisées dans la mesure où il n'y a plus de terres à attribuer sur le périmètre;

Ceci tient du fait que le CERC (Centre de Recherche en Cultures Irriguées) s'est vu attribuer 50 ha et le périmètre maraîcher (tomates, haricot vert, etc) 75ha+. De même, les déficiences techniques de l'aménagement hydraulique et surtout le manque d'entretien de l'infrastructure hydraulique ont créé un lac artificiel d'environ 50 ha ; certaines terres épuisées sont enfin devenues inexploitable. Aussi la riziculture n'occupe-t-elle en réalité que 940 ha (74 % de réalisation pour la superficie irriguée). Le riz est pratiqué en culture intensive et il y a deux récoltes par an : la première en janvier, la seconde en juin.

Les variétés les plus cultivées pendant la campagne 1976-77 ont été le C-74 (saison des pluies), le IR 15-42 (saison sèche) et le 74-9 à cause de leurs rendements élevés (le Gambiaka agréable au goût n'a donné à l'essai que 4,214 T/ha, alors que le 74-9 désagréable au goût donnait 9,082 T/ha) et ce en rapport avec la baisse générale des rendements sur le périmètre (voir tableau IV).

Quoi qu'il en soit, toutes les variétés utilisées présentent les caractères suivants :

- elles nécessitent une forte consommation d'engrais,
- elles doivent être cultivées sous irrigation pour absorber ces fortes doses d'éléments fertilisants,
- elles nécessitent de fortes doses de produits de traitements phyto-sanitaires,
- elles sont obtenues par croisements et imposent aux producteurs d'abandonner

⁺ - La recherche sur la culture de tomate entreprise depuis plus de quatorze ans dans le but de l'installation d'un projet agro-industriel n'a pas encore abouti (rendement actuel 30 T/ha, prix d'achat au producteur 7 F CFA/kg).

l'utilisation d'une partie de la récolte comme semences et les contraignent à s'approvisionner chaque fois sur le marché.

Et pour cela l'encadrement des paysans doit être intense : en 1971 le personnel chinois d'encadrement comprenait 48 membres ; en 1978, il y a 17 encadreurs et un responsable.

En moyenne les paysans achètent actuellement 22 000 F CFA d'engrais et 8 000 F CFA de pesticides par culture.

Et le matériel agricole comprend en 1977 : 194 charrues, 25 herSES, 408 batteuses, 2 121 faucilles, 1 670 sarcleuses, 486 pulvérisateurs, 227 charettes, alors qu'il y a sur le périmètre 709 boeufs et 247 ânes utilisés comme animaux de trait.

Selon les exploitants, le travail des rizières est pénible (2 semaines après les récoltes, il faut s'occuper des semis) et cela se comprend dans la mesure où il n'y a généralement pas de tradition de riziculture dans les régions d'origine des migrants. La structure du prix de revient du riz paddy en 1977 est éloquentE à cet égard, puisqu'à chaque phase de la production, l'énergie humaine investie est importante.

TABLEAU III

STRUCTURE DU PRIX DE REVIENT DU PADDY DE LA VALLEE DU KOU 1977

Travail - Produits	Valeur par ha (F CFA)
Labour	8 000
Concassage	8 000
Fumier	10 000
Planage	2 000
Repiquage	6 000
Semence	4 000
Frais d'irrigation	12 000
Engrais	22 000
Pesticides	8 000
Sarclage, binage, épandage d'engrais	20 000
Traitement	8 000
Fauchage	2 000
Battage	4 000
Vannage	5 000
TOTAL	120 000 F.CFA

Sur la base d'un rendement moyen de 3 T/ha, les frais de la production ont été évalués à :

$$\frac{120\ 000}{3\ 000} = 40\ \text{F CFA/kg}^+$$

Malgré l'importance des "inputs" les rendements ont tendance à baisser comme l'indique le tableau IV.

La commercialisation de la production se fait dans le cadre de la Coopérative qui s'adresse généralement à la SOVOLCOM (Société Voltaïque de Commercialisation). La production de chaque exploitant est pesée par la Sovolcom qui en relève le poids sur un "reçu" ; la somme équivalente est payée plus tard sur présentation de ce "reçu".

Sur la base du rendement moyen (6,8 T/ha en 1971 et 4,1 T/ha en 1977) par année et des prix d'achat au producteur (23 F le kg en 1971 et 55 F le kg en 1974), le revenu du producteur s'élève à :

Revenu brut 1971 : $6,8 \times 23\ 000 = 156\ 000\ \text{F CFA}$,
Revenu brut 1977 : $4,1 \times 55\ 000 = 225\ 500\ \text{F CFA}$.

Frais de Production

	1971	1977
Semences	1 500	4 000
Pesticides	6 000	8 000
Engrais	15 000	22 000
Frais généraux	3 000	3 000
Frais d'entretien	1 500	1 500
Total	30 000	42 500

Revenu net agricole 1971 : $156\ 400 - 30\ 000 = 126\ 400$,
Revenu net agricole 1977 : $225\ 500 - 42\ 500 = 167\ 000$.

L'exploitant pratiquant deux récoltes par an, son revenu net est passé de
252 800 F CFA ($126\ 400 \times 2$) en 1971,
à
334 000 F CFA ($167\ 000 \times 2$) en 1977.

Pour le nouveau migrant, il faut défalquer 10 000 F CFA par culture pour le remboursement du prêt de construction de sa maison d'habitation.

Ce revenu net et surtout son évolution suscitent quelques remarques. Car il convient de tenir compte du fait qu'une partie de la production est auto-consommée (12 % en 1971 et 23 % en 1977).

+ - La même année, le prix d'achat au producteur était de 55 F CFA/kg.

TABLEAU IV

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION RIZICOLE DE LA VALLEE DU KOU

A n n é e	Superficie (ha)	Récolte (T)	Rendement (T/ha)	Commerciali- sation (T)	Autoconsomma- tion (T)
1970 : 2ème culture	100	670	6,700	578,915	91,085
1971 : 1ère "	100	687,494	6,874	584,179	103,315
1971 : 2ème "	312	2 161,979	6,842	1 915,615	246,364
1972 : 1ère "	316	2 140,800	6,600	1 957,745	182,355
1972 : 2ème "	621	3 653,783	5,885	3 153,783	500,000
1973 : 1ère "	621	2 484	4,000	1 070	1 414
1973 : 2ème "	921	4 114	4,500	2 310	1 804
1974 : 1ère "	889	4 326	4,920	2 876,795	1 444
1974 : 2ème "	820	3 619,664	4,414	2 219,664	1 400
1975 : 1ère "	867	3 952,236	4,500	2 552,236	1 400
1975 : 2ème "	867	3 648,643	4,500	2 248,643	1 400
1976 : 1ère "	867	4 299,314	5,000	3 299,314	1 000
1976 : 2ème "	850	2 686,170	3,100	2 086,170	600
1977 : 1ère "	938	3 400	4,500	2 600	800
1977 : 2ème "	965	3 500	3,700	2 700	800

Le revenu net monétaire s'élève à 232 400 F CFA (252 800 - 20 400) en 1971 et à 257 200 F CFA (334 000 - 76 800) en 1977. Si l'on tient compte de l'inflation générale des prix et de l'évolution des prix relatifs (mil-riz, par exemple), le revenu net monétaire des exploitants a relativement "diminué" et ceci est d'autant plus grave que les modèles de consommation véhiculés ont accru de façon très sensible leurs besoins. Et ce revenu net monétaire rapporté au nombre d'habitants reste relativement faible même s'il est nettement supérieur à celui de la moyenne nationale (environ 7 000 F CFA en 1970) : 24 700 F CFA en 1971 (9 personnes par famille) et 30 000 F CFA en 1977 (8,4 personnes par famille).

2 - DU PROCESSUS D'ALIENATION DU SOUS-ESPACE.

L'appréciation critique de l'aménagement de la vallée du Kou diffère assez largement selon qu'on la fait sous l'angle des pouvoirs publics ou sous celui des exploitants du périmètre irrigué, les intérêts des premiers et des seconds étant souvent divergents voire contradictoires.

Lorsqu'on se situe au niveau de l'Etat voltaïque l'opération vallée du Kou s'avère positive à bien des égards.

- Elle permet à l'agriculteur de tirer plus de profits de sa terre et de son travail. Et les recettes supplémentaires peuvent lui permettre de relever son niveau de vie. D'ailleurs, les conséquences économiques de sa production peuvent aller bien au-delà de l'augmentation des disponibilités alimentaires de base. On a par exemple constaté que les 312 premières familles installées avaient en 1971 déjà 56 mobylettes, 83 bicyclettes, 48 postes à transistor, etc...
- Elle contribue à la réduction des besoins d'importations alimentaires, réduction qui peut dégager sur les faibles recettes d'exportation, des devises qui pourraient être consacrées à d'autres projets de développement. En fait, il s'agirait d'une opération permettant de faire des "économies de devises".
- La production de variétés de riz à haut rendement peut libérer des terres marginales qui pourraient être utilisées à d'autres fins (élevage, sylviculture, etc...).
- Les profits matériels notables qu'entraîne l'aménagement de la vallée du Kou peuvent contribuer très puissamment au développement de l'agriculture voltaïque.
- La migration organisée contribue au décongestionnement des régions surpeuplées, diminuant ainsi la pression économique, sociale et politique que les régions d'origine pourraient exercer sur l'Etat.

Dans la présente note, nous ne nous attarderons cependant pas sur ces différents aspects, puisqu'il importe surtout de savoir si les conditions de vie des exploitants du périmètre se sont améliorées, étant entendu que l'Etat voltaïque, allié objectif du système économique mondial actuel, oeuvre essentiellement dans le sens de l'insertion du sous-espace en question dans ce système.

2.1. La cooptation d'un village traditionnel, Bama.

Bama, village Bobo de 250 familles en 1965 est situé à quelque 30 km au Nord-Ouest de Bobo-Dioulasso sur la route bitumée Bobo-Dioulasso-Faramana-Bamako. Ce village qui a perdu une partie de son terroir en faveur de l'aménagement rizicole a été inséré dans le périmètre en 1973. En fait, son insertion dans le périmètre peut être scindée en deux phases

2.1.1. 1ère phase : Expropriation foncière.

Sur la base de la loi n° 29/63/AN autorisant le gouvernement à réserver pour l'Etat une partie des terres ayant fait l'objet d'aménagement spéciaux et à déclarer comme bien de l'Etat les terres peu peuplées ou éloignées des agglomérations et d'un certain nombre de décrets ultérieurs, l'Etat a purement et simplement exproprié les habitants de Bama d'une partie de leur terroir. Les paysans de Bama cultivaient essentiellement du mil et des arachides ; ils donnaient des terres aux migrants Mossi et acceptaient les bergers Peulhs sur leurs terres.

Dans les bas-fonds, ils pratiquaient la pêche et une riziculture traditionnelle.

Pour les besoins de l'aménagement, les meilleurs terres de Bama ont été accaparées par l'Etat obligeant les habitants du village à demander actuellement des terres de culture aux villages voisins, Samandéni et Némena.

Cette expropriation foncière jointe aux travaux hydrauliques et autres ont profondément modifié l'environnement des populations autochtones.

Mais les conséquences de toutes ces actions (villages de migrants, infrastructure sociale, technologie nouvelle, etc ...) sont multiples et fort difficiles à analyser dans la mesure où elles ne sont pas à la même échelle spatiale et temporelle ; aussi, elles n'ont pas la même intensité ni le même impact. Au plan écologique par exemple, les travaux hydrauliques ont permis l'accroissement des populations de moustiques et ont contribué au développement d'un certain nombre de maladies comme le paludisme, la pneumonie et les rhumatismes.

2.1.2. 2ème phase : Différenciation du statut des villageois vis-à-vis de l'aménagement.

L'extension du périmètre irrigué n'a atteint Bama qu'en 1973. Et en 1974, seules 102 familles sur les 250 familles que comptait le village, ont été recrutées. Le faible taux de recrutement tient à 2 causes essentielles :

- le manque de "sensibilisation",
- l'inadaptation des critères de sélection (au moins 4 actifs par famille d'exploitant).

Très vite cependant, le niveau relativement bas du prix d'achat au producteur de riz amena nombre de familles à démissionner. En 1978, 75 familles seulement sont inscrites dans le périmètre. En réalité le nombre de familles travaillant sur le périmètre a été fluctuant et ce essentiellement par rapport à l'évolution du prix du paddy (évolution que les exploitants

mettent en rapport avec celle du prix des autres produits de consommation courante). En effet, il y avait 102 familles en 1973, 21 en 1975 et 67 en 1977. Certaines familles sont caractérisées par une instabilité particulière : inscription, démission, réinscription etc... C'est ainsi qu'en 1978, 14 familles de Bama ont été "réinstallées" sur 9 ha.

Et par rapport à l'aménagement rizicole on distingue trois types de familles :

- les familles inscrites au périmètre,
- les familles démissionnaires,
- les familles qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas été recrutées.

Dans la première catégorie, on rencontre les familles les plus riches en force de travail, les mieux dotées au plan économique et les plus "ouvertes". Ces familles, dont les chefs sont des paysans coopérateurs, sont en quelque sorte les "bons agriculteurs" du village. Aussi bénéficient-ils du crédit agricole et de l'encadrement ; de même, ils profitent davantage des investissements collectifs du périmètre (école, dispensaire, PMI, etc...).

On comprend alors qu'ils entretiennent une certaine clientèle grâce à des distributions de riz. En effet, il existe une sorte de circuit informel de distribution de riz, les exploitants du périmètre se devant d'assurer à la récolte des dotations de riz aux parents, amis et alliés ne travaillant pas dans le périmètre. De même, dans le système de troc existant, on peut échanger, avec une connaissance, deux sacs de riz paddy contre un sac de mil, le second "taux de change" étant : un sac de riz contre deux sacs de mil.

La deuxième catégorie de familles, la moins importante au plan numérique, suscite une réflexion sur les causes profondes des démissions. Ces familles ont-elles été en réalité "expulsées" du périmètre parce qu'acculées par l'endettement ou peu dotées en force de travail ? Ont-elles quitté pour des activités plus rentables ? etc...

La dernière catégorie de familles est numériquement la plus importante (environ 190 familles soit plus des deux tiers des familles du village). Et à cet égard, l'aménagement de la vallée du Kou semble néfaste aux habitants de Bama. Pour ces familles non recrutées, l'expropriation foncière s'avère beaucoup plus douloureuse et ce d'autant plus qu'elles sont contraintes de concentrer leur efforts de production sur les terres les moins riches et les plus éloignées du village. Compte tenu du fait que l'aménagement a largement modifié les modèles de consommation du village, leurs besoins d'argent se sont multipliés alors que leur productivité est devenue la plus faible du village. Ce qui contribue au développement de l'exode rural et en dernière analyse à une paupérisation accrue. Aussi l'aménagement tend-il à renforcer (ou du moins à créer) les irrégularités sociales.

2.2. Un sous-espace prolétarisé.

La production de variétés de riz à haut rendement nécessitant une force de travail importante et une technologie "moderne", le sous-espace de la vallée du Kou est contraint d'adopter un modèle de production bien déterminé, modèle de production qui prolétarisera cet espace en l'intégrant davantage à l'économie de marché.

2.2.2. Développement du salariat agricole.

La main-d'oeuvre familiale des paysans est composée essentiellement des épouses et des enfants non mariés. Chez les migrants on compte parfois, en plus, des proches parents qui vivent en permanence ou temporairement avec le chef d'exploitation. Les autochtones ont généralement une main-d'oeuvre familiale réduite du fait notamment de l'exode rural (en 1978, les familles des migrants comptent en moyenne 8,4 membres alors que celles des autochtones comptent 7,4 membres). Aussi, les migrants jouissent-ils d'une main-d'oeuvre familiale plus abondante que les autochtones, qui souvent sont obligés d'utiliser une main-d'oeuvre salariée et ce d'autant plus qu'ils conservent leurs champs traditionnels et que le travail des rizières est, dit-on, pénible et harassant.

Il y a trois types de salariat agricole :

- le salariat annuel. Les salariés de ce type sont peu nombreux : ils perçoivent 20 000 F CFA en moyenne par an et sont nourris ;
- les "contractuels", encore moins nombreux, sont rémunérés forfaitairement à la tâche, après discussion avec l'employeur ;
- les travailleurs à la journée constituent le type de salariat généralement utilisé. Dans ce cas, le travailleur perçoit 100 à 150 F CFA s'il est ncurri et 300 F CFA s'il ne l'est pas.

De toute façon, selon les exploitants de la vallée du Kou, il est difficile de trouver des ouvriers agricoles sur place. Bien souvent, il faut aller jusqu'à Bobo-Dioulasso pour pouvoir en embaucher auprès de la population flottante de cette ville. Dès lors, on comprend pourquoi dans ces formes de salariat (notamment dans la première forme), interviennent des pratiques relevant de relations personnalisées entre employeurs et employés. Il s'agit surtout pour l'employeur de s'assurer une certaine stabilité de cette main-d'oeuvre assez rare sur le marché.

Aussi le prix de la force de travail varie-t-il beaucoup à cause de la fluctuation du marché de travail et de la personnalisation rapports entre employeurs et employés. Dans le cas du salariat annuel, l'employeur est parfois tenu d'offrir des cadeaux à son employé afin de le retenir. Mais l'ouvrier reste exploité par son employeur. Précisons cependant que si l'employeur exploite l'ouvrier agricole, cette exploitation lui permet seulement de compenser partiellement l'exploitation qu'il subit de la part de l'Etat et de l'économie marchande. Mentionnons par ailleurs l'apparition d'une classe ouvrière dans le périmètre avec l'installation de la rizière et dans les années à venir de l'usine de concentré de tomate. De même la création de nombreux services (encadrement, administration, recherche, etc...) accroît les effectifs du personnel domestique.

2.2.3. Des paysans surexploités.

Qu'il s'agisse des autochtones ou des migrants, les paysans sont contraints de mener de front la production rizicole et la production traditionnelle. Car il n'y a pas de disjonction entre la sphère de subsistance et celle de la culture du riz mais une intégration des deux dans le nouveau système de production, les cultures traditionnelles étant le support de la culture spéculative. Et comme les cultures traditionnelles n'arrivent pas à assurer la subsistance, une partie de la production du riz participe à la reproduction de la force de travail (la part auto-consommée varie entre 48,7 % en 1973, année de la grande sécheresse, et 12,3 % en 1971). La fonction principale du paysan de la vallée est cependant de produire du riz pour la reproduction de la force de travail des villes.

Au plan du rapport juridique qui existe entre l'exploitant et ses moyens de production, on remarque que celui-ci n'en est que partiellement propriétaire. En effet si certains moyens de production lui appartiennent (terres des cultures traditionnelles, une partie du matériel agricole - charrue, faucille, herbes etc...), d'autres ne lui appartiennent pas (terres rizicoles, surtout). A cela, il faut ajouter qu'il est contraint de vendre son riz (endettement, coopérative), et d'acquiescer des "consommations intermédiaires" (engrais, pesticides etc...). Il s'ensuit que le paysan de la vallée du Kou est un quasi-prolétaire et de ce fait il ne retire de sa production sociale que ce qui lui permet de renouveler sa force de travail. Aussi se présente-t-il comme un quasi-salarié.

Mais, comme le paysan est obligé de reproduire sa force de travail partiellement en achetant des biens (sucre, condiments, céréales, etc...) sur le marché et que les prix de ces biens augmentent, le prix de la force de travail du paysan s'élève et, dans ces conditions, l'Etat est tenu d'augmenter le prix d'achat au producteur pour pallier l'inflation générale des prix des denrées de consommation. C'est pourquoi le prix de la force de travail s'élève sans qu'il y ait obligatoirement une véritable amélioration des conditions de vie du paysan.

La socialisation du travail sous la forme de coopération permet en outre à l'Etat de mieux contrôler les paysans qui se montreraient récalcitrants face à la dégradation de ces conditions de vie.

L'Etat, par le truchement de la fixation des prix "prix administrés", les organismes de crédit et l'encadrement, opère, à son profit et à celui des couches sociales privilégiées, une ponction sur le travail des paysans. Aussi, ces paysans ne peuvent-ils pas procéder à une accumulation dans la production rizicole. Lorsqu'il y a accumulation sur le périmètre, celle-ci relève d'un lien organique tissé entre la production rizicole et des "revenus urbains" (emplois salariés et surtout activités commerciales) ou entre la production rizicole et des relations privilégiées avec l'appareil d'encadrement (cas des membres du bureau de coopérative par exemple). De ce fait, l'émergence d'une bourgeoisie rurale viendrait plus du monde extérieur au sous-espace que d'une sécrétion des activités rizicoles elles-mêmes.

Les familles mêmes sont modélisées pour la production et la consommation. Les unités de production traditionnelles (famille étendue) éclatent,

à Bama notamment, et tendent à ne comprendre que le père, la mère et les enfants non mariés. Dans les conditions du recrutement des paysans, ce modèle d'unité de production a même été imposé. Au plan de la consommation, ces petites unités assurent également plus de débouchés notamment aux produits industriels. La vallée du Kou devient ainsi un important marché pour les produits industriels et relève essentiellement de l'agro-business.

En 1970, il y avait dans le périmètre 18 mobylettes, 12 bicyclettes, 6 lits, 4 postes à transistors et 34 moustiquaires et en 1971, 72 mobylettes (+ 54), 130 bicyclettes (+ 118), 57 lits (+ 51), 40 postes à transistors (+ 34) et 160 moustiquaires (+ 126). Rappelons qu'en 1970 il n'y avait que 100 familles et en 1971 312 familles (+ 212).

3 - UN SOUS-ESPACE ALIENE.

L'aménagement de la vallée du Kou, "révolution verte" à la voltaïque, semble essentiellement basée sur la production du riz ; les conditions de vie des paysans paraissent moins préoccupantes.

3.1. Produire du riz à tout prix.

Sur le plan de la production rizicole, l'opération de la vallée du Kou s'avère concluante à bien des égards malgré les déficiences techniques généralement évoquées. En effet, il s'agissait pour l'Etat voltaïque de faire produire du riz en investissant le moins possible. C'est ce qui explique l'endettement "assommant" des paysans (environ 80 000 F CFA/an) et le fait qu'aucun effort n'est fourni pour pallier des déficiences techniques qui sont :

- le niveau du lac artificiel de déjection des eaux de drainage monte de façon inquiétante et une dizaine d'ha ont été ainsi déjà abandonnés. Il s'ensuit que, sur les terres avoisinantes, les conditions bio-chimiques nécessaires à la poussée des plants de riz sont sérieusement perturbées par les remontées capillaires des eaux usées, l'accroissement de la toxicité et le manque d'aération du sol.
- le gaspillage des ressources en eau, le manque d'entretien régulier des drains et des canaux contribuent largement à la baisse des rendements. Certains drains bouchés par du sable, la boue et des plantes aquatiques ont même été transformés, par endroits, en canaux d'irrigation. Et actuellement il manque jusqu'à 75 % des vannes, ce qui ne permet nullement une bonne utilisation des eaux.
- le manque de pièces de rechange pour la rizerie et le matériel agricole laissé par l'Assistance Chinoise (tracteurs, motoculteurs, batteuses, etc...) ressort en bonne position dans tous les rapports de la vallée du Kou. Aussi les techniciens procèdent-ils par bricolage pour l'entretien et la réparation des machines.

Ces problèmes techniques relèvent du fait que l'Etat, dans ses contradictions, tient à la production du riz pour les couches sociales

privilégiées des villes⁺, mais sans avoir à investir suffisamment pour la conservation des ressources en terres et en eaux de la vallée du Kou. Et même au niveau de la commercialisation du riz, ces contradictions apparaissent assez clairement. Au départ, cette commercialisation était assurée par la SOVOLCOM, mais depuis quelques années, celle-ci est devenue l'opération la plus difficile de la vallée du Kou. La récolte de la deuxième culture en 1977 a par exemple "trainé" trois mois avant d'être commercialisée. Et comme les semis doivent commencer deux semaines après les récoltes, on comprend le manque d'enthousiasme des paysans qui "boudent" l'encadrement dans la mesure où il faut produire alors que la dernière production n'a pas encore été enlevée. D'ailleurs après la "vente" les paysans munis de leurs "reçus" peuvent attendre des semaines avant de percevoir leur argent.

La deuxième récolte de 1977 a été achetée à plus de 90 % par des commerçants tandis que les camions de la SOVOLCOM traversaient le périmètre de la vallée du Kou pour l'achat du riz, meilleur marché, de l'Office du Niger malien. Il en est pratiquement de même pour l'OFNACER (Office National des Céréales) qui importe du riz asiatique. C'est que les "prix administrés", en voulant garantir un certain prix à la force de travail (en rapport avec le renchérissement des produits de consommation et les incitations aux dépenses importantes), rendent parfois les prix d'achat au producteur de la vallée du Kou peu compétitifs. N'oublions cependant pas que si la politique des "prix administrés" est apparemment un instrument de protection du producteur contre les aléas du marché, elle est surtout un instrument de ponction privilégié de l'Etat qui contrôle ainsi mieux la production et la distribution de cette production. Car ces prix n'enrichiront jamais les producteurs puisque les revenus ainsi versés sont maintenus "égaux" au niveau de subsistance.

TABEAU V

EVOLUTION DU PRIX D'ACHAT AU PRODUCTEUR DU PADDY DEPUIS 1970

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976 ⁺⁺	1977
Prix (F CFA/kg)	24	23	23	30	35	35	45	55

Si le "prix administré" était par exemple de 55 F CFA/kg en 1977, les prix du marché pouvaient baisser jusqu'à 35 F CFA/kg. Cet écart est encore

⁺ - En 1968, la consommation du riz était évaluée à Ouagadougou à 41 kg/an pour les fonctionnaires, les commerçants et les artisans, 25,5 kg/an pour le personnel domestique et les ouvriers et 16,5 kg/an pour les agriculteurs et divers (la consommation au niveau national était d'environ 4 kg/an). Notons que le riz tend à ne plus être une céréale de luxe.

⁺⁺ - En 1976, le riz court était acheté à 45 F CFA/kg et le riz long à 48 F CFA/kg.

plus grand lorsqu'on considère les prix de vente au consommateur du riz décortiqué : le "prix administré" était de 110 F CFA/kg alors que les prix du marché atteignaient parfois 150 F CFA/kg. Aussi perçoit-on la relative incapacité de l'Etat à faire respecter les prix officiels même si, en rapport avec les commerçants et les sociétés de commercialisation il réalise une ponction sur le travail des paysans.

L'importance de cette ponction est difficile à apprécier mais nous pouvons avoir une idée sur le revenu brut des organismes nationaux de commercialisation et les commerçants.

En 1977, un sac de 6 tines de paddy (75 kg) était acheté au producteur à 3 975 F CFA (55 F CFA x 75 kg) et ce paddy décortiqué à 250 F CFA à la rizerie donne environ 47 kg⁺ de riz. Cette quantité de riz rapporte un revenu brut de 5 170 F CFA (47 kg x 110 F CFA) selon le prix officiel et parfois jusqu'à 6 750 F CFA (150 F CFA x 47 kg) au prix du marché.

Ainsi, la production de paddy commercialisée par la vallée du Kou, en 1977 (5 300 T) a rapporté aux exploitants 291 500 000 F CFA, somme de laquelle il faut soustraire le prix des facteurs de production (engrais, pesticides, etc...), soit 19 % du revenu brut (55 385 000). Il reste en fait aux paysans 236 115 000 F CFA.

Le revenu brut à la commercialisation de ce riz décortiqué (3 339 T) serait par contre de 367 290 000 F CFA au prix officiel (110 F CFA/kg) et de 500 850 F CFA au plus fort des prix du marché (150 F CFA/kg).

En nous basant sur les prix officiels, les 291 500 000 F CFA ont produit par le biais de l'usinage et des circuits de distribution 367 290 000 F CFA soit une "valeur ajoutée" de 75 790 000 F CFA auxquels il faut soustraire les frais d'usinage (environ 17 650 000 F CFA), les frais de transports, les patentes et taxes diverses, etc... pour pouvoir déterminer les bénéfices qu'en tirent les organismes nationaux de commercialisation (SOVOLCOM et autres). Mais, pour les commerçants, qui pratiquent généralement les prix du marché, la "valeur ajoutée" s'élèverait au plus fort à 209 350 000 F CFA (500 850 000 F - 291 500 000 F CFA), les bénéfices étant dans ce cas beaucoup plus élevés. Notons cependant que ces bénéfices sont, ces dernières années, assez faibles par rapport à ceux que les commerçants et les organismes nationaux de commercialisation tirent du riz importé. Dans ce sens et compte tenu du niveau des "prix administrés" d'achat au producteur (55 F CFA/kg contre parfois 35 F CFA/kg au prix du marché en 1977), la vallée du Kou se présente comme étant la réserve à riz de la Haute-Volta. Le pays doit importer du riz et ce n'est que lorsque les possibilités d'importation sont limitées que l'on s'intéresse à la production de la vallée du Kou, production qui est "désavantagée" par rapport à la production traditionnelle puisqu'elle tient essentiellement à un endettement du paysan. Car le paysan de la vallée du Kou doit vendre son riz à un prix lui permettant d'assurer, partiellement mais à un certain niveau, sa

⁺ - Un sac de paddy donne après décorticage 60 à 66 % de son poids en riz mais nous basons nos calculs sur 63 %.

subsistance et de rembourser son crédit; même si le producteur traditionnel de riz est surexploité, il dispose davantage de sa production qu'il peut vendre au prix du marché.

Somme toute, la vallée du Kou doit produire du riz puisque la ville en manque et en a besoin. Qu'importe le niveau de l'endettement du paysan et le prix des facteurs de production. Dans ce sens, les sous-produits du riz ne peuvent être que peu utilisés alors qu'on peut reproduire de l'huile avec le son de riz (15 à 20 % d'huile) et nourrir les animaux avec la paille.

C'est pourquoi l'encadrement est intense. De même, tous les paysans sont tenus d'adhérer à la coopérative. Si celle-ci devait réellement être au service des paysans, son bureau ne serait pas quasi-inamovible, au contraire des textes qui prévoient chaque année un renouvellement au tiers des membres du bureau. Depuis 1970, le bureau de la coopérative est resté le même et ses membres sont des "omnipotents locaux" puisque ce sont eux qui "gèrent" la vie sociale du périmètre (conflits inter-familiaux et inter-personnels, vols, "rapt" de femmes, etc...) C'est la coopérative qui enregistre également les doléances des habitants du périmètre afin de les porter aux autorités.

3.2. Des conditions de vie difficiles.

Si la vallée du Kou doit produire du riz, ses habitants ne jouissent pas de conditions de vie ajustées à l'effort de production. Nombre d'aspects de la vie du périmètre sont convaincants à cet égard.

- Des habitations précaires et exiguës.

Le lotissement des villages de la vallée du Kou permet à chaque exploitant d'ériger sur sa parcelle une maison d'habitation de 8,40 x 3,50 m grâce à un prêt de 40 000 F CFA. L'espace consacré à la vie familiale est ainsi très réduit (8,4 membres par famille en moyenne), surtout lorsqu'on considère le fait que les familles du périmètre sont appelées à s'élargir. Ce "prototype" correspond à la volonté d'imposer le modèle d'unité de production nucléaire dont nous avons déjà parlé. Mais on aboutit à un entassement et à une promiscuité qui sont néfastes à l'éducation des enfants et contribuent à la propagation des maladies.

En outre, les maisons s'écroulent régulièrement dans le village n° 1 parce que les fondations ne tiennent pas à cause de l'existence de nappes souterraines peu profondes.

- Une situation sanitaire déplorable.

La situation sanitaire de la vallée du Kou est assez inquiétante pour plusieurs raisons. Il y a une insalubrité généralisée du fait de la divagation des animaux, du non ramassage des ordures, de l'inexistence de margelles de puits qui souvent jouxtent des flaques d'eaux salées, du nombre assez important de maisons sans porte ou à toiture défoncée, etc... Dans le village n° 4, situé au carrefour des drains et à proximité du lac artificiel, l'humidité est telle que 24 enfants sont décédés à la suite de complications de pneumonie, coqueluche et rougeole en 1976.

- De nombreux conflits latents.

La diversité ethnique (Mossi, Bobo, Samo, etc...) des habitants de la vallée du Kou et la relative rigidité des normes de production sont à la base de nombreux conflits latents et parfois vifs. Des tensions ethniques existent notamment entre les autochtones et les migrants et ces tensions sont encore plus vives entre les habitants non recrutés de Bama et les migrants. Cette dichotomie apparente dissimule en réalité les disparités socio-économiques et est généralement mise en avant en vue de détourner l'attention des paysans des vrais problèmes du périmètre. La tension qui existe entre l'encadrement et les paysans est symptomatique à cet égard ; les paysans restent méfiants vis-à-vis de l'encadrement. Cette tension se manifeste notamment dans l'entretien des travaux hydrauliques, dans l'application des thèmes culturels et dans la commercialisation de la production (vente de petites quantités de riz sur le marché et auto-consommation).

- Un gaspillage écologique.

Le gaspillage des ressources en terres (terres épuisées ou envahies par le lac artificiel) et en eaux (mauvaise utilisation des eaux) baisse non seulement leurs productivités (voir tableau) mais aussi, en bouleversant l'équilibre naturel, il provoque une dégradation du milieu. La déficience des systèmes d'irrigation, et surtout de drainage favorise l'érosion et accroît la salinité des sols, ce qui conduit à une baisse des rendements.

Le gaspillage et l'érosion des terres constituent en fait le problème écologique primordial de la vallée du Kou, et si des mesures appropriées ne sont pas prises, ces terres deviendront improductives dans quelques années. Enfin l'utilisation excessive des engrais, pesticides et autres doit poser des problèmes écologiques qui apparemment ne suscitent aucune inquiétude.

CONCLUSION.

Au terme de cette étude, il apparaît que la "vallée du Kou" est un sous-espace créé de toutes pièces et que sa fonction principale est de fournir les villes voltaïques en riz. Et ce sous-espace n'est pas -comme on le prétend généralement- un îlot de prospérité dans l'espace rural voltaïque. Car si sa production de riz permet à la Haute-Volta d'économiser des devises et à l'Etat voltaïque d'assurer dans une certaine mesure la reproduction de la force de travail urbaine, les paysans coopérateurs se retrouvent dans un système où ils sont exploités. Les revenus rizicoles n'assurent que partiellement la subsistance des familles du périmètre. Aussi, celles-ci sont-elles obligées de pratiquer des cultures traditionnelles. Mais la riziculture moderne n'a besoin que de "bons agriculteurs" et c'est pourquoi la majorité des familles du village traditionnel de Bama, située dans le périmètre, ont été plus ou moins habilement écartées. Car le "bon agriculteur" doit être soumis, il doit s'endetter en vue de produire du riz pour la ville tout en ayant des conditions de vie assez pénibles. Toutefois sa subsistance est assurée, puisqu'il le faut pour que la production soit assurée. Mais dans l'obligation de se pourvoir en inputs (engrais, semences, pesticides, etc...), sa production devient dépendante de l'extérieur. Aussi, la vallée du Kou constitue-t-elle un débouché sûr et important des produits industriels (environ 55 000 000 F CFA en 1977 pour les seuls facteurs de production), parce qu'en plus le

paysan est obligé de se ravitailler en biens marchands et que les structures de consommation sont modulées dans ce sens.

Le cadre de vie des paysans est précaire et se détériore sensiblement. Et "l'augmentation" des revenus masque la détérioration des conditions de vie, alors qu'elle crée de nouveaux besoins qui restent essentiellement insatisfaits, parce qu'en fait le pouvoir d'achat reste assez faible.

Somme toute, l'expérience de la vallée du Kou est enrichissante : dans la mesure où elle s'inscrit en porte-à-faux vis-à-vis d'une idéologie largement véhiculée, selon laquelle les aménagement hydro-agricoles constituent la meilleure réponse au problème de la pénurie alimentaire. L'aménagement de la vallée s'inscrit davantage dans le cadre de l'agro-business.

Dans ces conditions, que peut-on attendre des projets rizicoles de Banzo et de Karfiguela et surtout du vaste projet d'aménagement des vallées des Volta ?

Ouedraogo D. (1978)

La vallée du Kou : un sous-espace aliéné

In : Le transfert des techniques et les comportements de la paysannerie face au développement = technology transfer and behavioural functions in smallholder land use development. sl : sn, 18 p.

Maîtrise de l'Espace Agraire et Développement en Afrique au Sud du Sahara : Logique Paysanne et Rationalité Technique

Colloque, Ouagadougou (BF), 1978/12/04-08